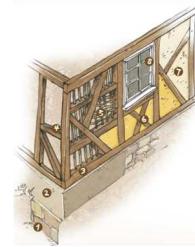


Objectif



Effectuer une évaluation des ouvrages en bois du bâti ancien afin de réaliser un diagnostic pour la sauvegarde et la restauration des constructions. Les propositions d'actions seront en adéquation avec la nature et le fonctionnement des matériaux d'origine du patrimoine bâti dans le cadre du contexte environnemental existant.

Programme

Dates : 29 et 30 octobre 2020

Tarif : 460 euros net

Cadre législatif et règlementaire.

- ➡ Rappel des différentes essences de bois, caractéristiques, particularités anciennes d'abattage , de façonnage, équarrissage et corroyage, etc.
- ➡ Rappel des techniques constructives anciennes des maisons en bois.

Identification des pathologies et diagnostic:

- ➡ Vue générales des structures, influence de l'environnement et de la fonctionnalité initiale du bâti ancien en bois.
- ➡ Les supports d'enregistrement des paramètres; particularités et datation des bois par dendrochronologie.

Identification et causes de pathologies:

- ➡ Pathologies structurelles et mécaniques.
- ➡ Pathologie d'origines biologiques.
- ➡ L'humidité.
- ➡ Etablissement d'un diagnostic, limites règlementaires et techniques.
- ➡ Mesures envisageables.

Produits, qualifications, dangers et réglementations.

Votre Formateur, **Philippe TOURTEBATTE**.

Ce spécialiste du Bâti Ancien est Membre du Patrimoine de l'UNESCO et de son conseil scientifique.



Formateur depuis 1983 auprès des professionnels du Bâtiment.



A votre écoute:

Audrey Signorelli - Conseillère Formation

Contact : formation@capeb10.fr - 03 25 76 27 80



Entreprise :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

N° de Siret : **NAFA :**

Port : **Email:**

PARTICIPANTS

*Bulletin à retourner à CAPEB AUBE, accompagné
d'un chèque à l'ordre de Maisons Paysannes de
France.*

Nom	Prénom	Statut : Chef d'Entreprise, Gérant-salarié, Salarié, Conjoint	Dépend de : FAFCEA, CONSTRUCTYS-11 / +11, Autre

NON SALARIÉ(es) : Nouvelles règles de prise en charge pour la formation des GERANTS et CONJOINT(es)
Collaborateurs(trices) NON salarié(es): Limitation à 2 formations par an.(50h maxi de formation pour l'année 2020 à 25€/heure) . Fournir une attestation URSSAF lors de l'inscription d'un CHEF d'ENTREPRISE.

Je certifie ne pas avoir suivi d'heures de formation depuis le début de l'année (50 heures max).

Je joins une attestation URSSAF justifiant du paiement de la contribution formation.

SALARIÉ(es): Prise en charge des formations à hauteur de 30€/ heure pour toutes les formations éligibles dans la limite du budget annuel de l'entreprise (consultez Constructys). + indemnisation des salaires.

J'ai déjà créé mon Compte E-GESTION Constructys:

mes codes d'accès sont

Je n'ai pas encore créé mon Compte E-GESTION Constructys



Cachet de l'entreprise et signature

Date : ____ / ____ / ____